

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'INFORMATION
ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET FINANCIERES

SERVICE DU PERSONNEL

SECRET N° 83/YOI du 17/03/83
/MININFO/PT/DAAF/SP
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1980 des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services de l'Information.

(I S u s :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 6 Juillet 1975;

(/u la Loi n°25/80 du 15 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet 1975;

(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u l'Arrêté n°2807/FI du 21 Juin 1950 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962
portant Statut Général des fonctionnaires;

(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le Décret n°65/170/FI du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires;

(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le Décret n°75/330 du 19 Juillet 1975 fixant le Statut Com-
mun des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information;

(/u le Décret n°75/154 du 4 Avril 1975 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le Décret n°80/890 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat;

(/u le Décret n°80/644 du 20 Décembre 1980 portant nomination des
membres du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif n°81-010 du 20 Janvier 1981 au Décret n°
80/644 du 20 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres;

(/u le Décret n°81-017 du 20 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;

(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville, le 17 Septembre 1982;

D E C R E T

.../...

ARTICLE 1ER.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 les fonctionnaires des cadres de la catégorie „,hiérarchie I des Services de l'Information dont les noms suivent :

I- ADMINISTRATEURS

Pour le 2ème échelon A 2 ANS

Mr. - AYESSA Firmin
- MAYASSI Bernard

RTC
RTC

II- INGENIEUR

Pour le 5ème échelon A 2 ANS

Mr. - TCHISSOUKOU Jean Michel

ONACI

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSAVILLE, le 17 Mars 1983

Par le Premier ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications

Celouel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Commandant Florent NTSIL.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance sociale,

Itini Ossetoumba LEKOUNZOU.-

Bernard COMBO MESTIONS.-

AMPLIATIONS:

JORFC.....	1
MININFO/PT.....	2
DAAF/SP.....	3
DGTFP.....	6
DFP.....	12
DB.....	3
DCF.....	2
RTC.....	6
ONACI.....	2
BGCM/BC.....	3
DOSSIERS.....	4
ARCHIVES.....	4